

**COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE
COMMISSION DE GUYANE ET DE MARTINIQUE**

en application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Spécialité CHIRURGIE VISCERALE
(classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	KRIMI	Bassem
2	MASMOUDI épouse HADJ ALI	Wafa
3	MASSAID épouse LAZARI	Fazia
4	MEDJMADJ	Nacer
5	MEHAL	Abed Mourad
6	ZAIDI	Bhaeddine

Cette liste est valable 18 mois.

Cayenne, le lundi 25 mai 2021

Clara de Bort
Directrice Générale de l'ARS de Guyane
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice



Clara de BORT